

Nombre de membres  
En exercice : 8  
Présents : 6  
Pouvoirs : 1  
Votants : 7

Envoyé en préfecture le 17/07/2023  
Reçu en préfecture le 17/07/2023  
Publié le 18/07/23  
ID : 041-214101321-20230707-420-DE

692

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois le sept juillet à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation : 3 juillet 2023

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean – Philippe, DEBRUYNE Caroline, TEITGEN Carole, LIONS Pascale

Absente excusée : MARC- MARTIN Nicole

Absent non excusé : M THIBAUT Darig

Pouvoirs : Mme MARC-MARTIN donne pouvoir à Mme FICHTEN M.Pierre

Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie-Pierre

### 420- DESIGNATION REPRESENTANT CLECT (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES)

Monsieur le maire rappelle au conseil que suivant l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts, la communauté de communes Val de Cher-Controis soumise au régime fiscal de la Taxe Professionnelle Unique TPU et les communes membres ont l'obligation de créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charge (CLECT). Elle doit être constituée après chaque renouvellement des conseils municipaux. Cette commission (CLECT) est uniquement chargée de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI.

La communauté de communes Val de Cher-Controis a créé cette commission en séance de conseil municipal du 5 juin 2023 et sollicite les communes membres de la communauté de communes en vue de leur demander de désigner un représentant au sein de la CLECT.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, Mme DEBRUYNE Caroline est désignée à l'unanimité représentante au sein de la CLECT.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Maire, LIONS Gilles

Transmis en préfecture le 13 juillet 2023

Certifié exécutoire le 13 juillet 2023



*[Handwritten signature]*